

COMMUNAUTE DE L'INDUSTRIE
SUISSE DE LA CIGARETTE

A Messieurs les Membres :

- de la CISC
- de la commission PR
- de la commission scientifique
-

2502408094

Circulation
~~HER~~ R
~~HKS~~ LP

31.10.86 *Chausson*

CISC

COMMUNAUTÉ DE L'INDUSTRIE SUISSE DE LA CIGARETTE
VEREINIGUNG DER SCHWEIZERISCHEN ZIGARETTENINDUSTRIE

Case postale 212
CH - 1701 Fribourg
☎ 037 / 81 41 21
Téléfax: 037 / 22 62 18

Monsieur Thomas Zeltner
Directeur de l'Office fédéral
de la santé publique
Bollwerk 27
3001 BERNE

Votre réf.

Notre réf. HUH/YR/amb Fribourg, le 31 octobre 1996

"Report on passive smoking in Switzerland"

Monsieur le Directeur,

Sur demande de la commission fédérale pour les problèmes liés au tabac, votre Office a mandaté et financé un "Report on passive smoking in Switzerland" élaboré par l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Bâle. Ce rapport a été remis, par l'OFSP, aux membres de la commission fédérale en avril 1996 et suivi d'un résumé établi par votre Office.

Par courrier du 4 août 1995, notre Communauté vous avait déjà rendu attentif aux problèmes que pourrait poser un tel mandat portant sur des travaux fortement contestés que sont le rapport de l'EPA et l'étude SAPALDIA.

Dès réception du rapport de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Bâle, nous avons procédé à son analyse détaillée. Celle-ci est scindée en deux documents que nous vous transmettons en annexe. L'un présente une critique générale, l'autre développe une critique scientifique détaillée. Par ce même courrier, nous adressons ces deux documents aux membres de la commission fédérale pour les problèmes liés au tabac. La critique scientifique détaillée se réfère à des annexes (env. 500) qui seront mises à la disposition des membres de la commission lors de leur séance du 7 novembre 1996. C'est très volontiers que nous vous adresserons un exemplaire des annexes si vous deviez le souhaiter.

2502408095

La traduction allemande des deux documents précités vous parviendra ultérieurement.

Conformément à son devoir d'objectivité et de neutralité, l'OFSP se doit de prendre en compte tous les éléments d'information concernant ce dossier. Dès lors, nous ne doutons pas que vous accorderez toute l'attention requise à notre analyse qui démontre sans ambiguïté que le "Report on passive smoking in Switzerland" ne peut servir de base, sous quelque forme que ce soit, à la politique de l'OFSP en matière de fumée ambiante.

Finalement, nous vous demandons de pouvoir discuter de ce sujet avec vous lors de notre rencontre du 14 novembre.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

COMMUNAUTE DE L'INDUSTRIE
SUISSE DE LA CIGARETTE

Le Directeur :


Hans-Ulrich Hunziker

Annexes : 2

2502408096